DEPARTEMENT des **BOUCHES-du-RHONE**

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 08/03/2023

Date de publication: 16/03/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents: 039 Ouorum: 22

N° 011-140323

OBJET: FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convogué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230314-140323_11-DE Reçu le 27/03/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard, SN=GAZAY, T=Maire, OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/03/2023



Délibération n° 011-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

ABSENTS:

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

En vertu de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

En effet, avant le 1^{er} Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget (budget principal et budget annexe) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le Compte de Gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers) mais également le bilan comptable de la collectivité.

Ce document est soumis au vote de l'assemblée délibérante avant l'approbation du Compte Administratif.

Concernant le budget principal de la Ville d'Aubagne, le Compte de Gestion et le Compte Administratif présentent des résultats concordants sauf au niveau du résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2022 du fait de l'apurement du compte 1069 par le comptable d'un montant de 899 015,55 € (délibération n° 015-151122 du 15 Novembre 2022 jointe).

Par ailleurs, le Compte de Gestion comporte des valeurs inactives (chèques cadeaux) recensées par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne pour un montant de 10 788 €, sans impact sur les résultats.

Cette délibération propose d'approuver le Compte de Gestion 2022 du budget principal de la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives votés sur l'exercice 2022,

VU le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal,

VU le Compte Administratif 2022 du Budget principal,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230314-140323_11-DE Reçu le 27/03/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

27/03/2023



Délibération n° 011-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

ARTICLE 1^{er}: d'APPROUVER les résultats de clôture du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal, établi par Madame le comptable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, dont les montants figurent dans le document ciannexé et sont conformes à ceux du Compte Administratif 2022 avant apurement du compte 1069:

	Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultats de l'exercice 2022	Sous-total résultats de clôture de l'exercice 2022	Apurement du compte 1069	Résultats de clôture de l'exercice 2022
	(1)	(2)	(3)	(4) =(1)-(2)+(3)	(5)	(4)+(5)
Section de fonctionnement	1 217 632,90 €	893 547,39 €	890 890,35 €	1 214 975,86 €		1 214 975,86 €
Section d'investissement	-5 247 093,89 €		304 671,13 €	-4 942 422,76 €	-899 015,55 €	-5 841 438,31 €
Total	-4 029 460,99 €	893 547,39 €	1 195 561,48 €	-3 727 446,90 €	-899 015,55 €	-4 626 462,45 €

<u>ARTICLE 2</u>: de STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives présentes dans la seule comptabilité du Service de Gestion Comptable d'Aubagne pour les montants ci-dessous :

	Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Solde de clôture	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
861 : ttres et valeurs en portefeuille			38 874,00 €	38 874,00 €		
862 : ttres et valeurs chez les correspondants	97 081,00 €		29 977,00 €	116 270,00 €	10 788,00 €	
863 : compte de prise en charge de ttre et valeur		97 081,00 €	116 270,00 €	29 977,00 €		10 788,00 €
Total	97 081,00 €	97 081,00 €	185 121,00 €	185 121,00 €	10 788,00 €	10 788,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTION(S): Madame MELIN Joëlle, Madame BOUGEAREL Michèle

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230314-140323_11-DE Reçu le 27/03/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 27/03/2023

